

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2796

19 novembre 2008

SOMMAIRE

BCCG Property Partners S.C.I.	134198	Marita Spf S.A.	134201
Beauce Management S.A.	134188	M.D.M. Holding S.A.	134203
Brasserie de Paris	134201	Milden Corporation	134208
Brasserie Uelzechtdall Sàrl	134201	Nabla 2000 S.A.	134175
CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A.	134183	Nettl Enterprises S.à r.l.	134162
Comet Luxembourg Holding S.à r.l.	134192	New Adventures Games SA	134179
Compostilla Re S.A.	134206	Planet Saveur S.A.	134175
Dog International S.à r.l.	134181	Prefase S.A.	134191
Dwory Investments S.à r.l.	134163	RD Group	134191
ERA-GDL	134175	Saran S.A.	134196
Europa OCG S.à r.l.	134183	Saran S.A., SPF	134196
Exxonne S.A.	134163	S.C.L. S.à.r.l.	134195
Genavco S.A.	134203	Socoma Construction Luxembourg S.à.r.l.	134195
Gesecalux S.A.	134183	Sonam Topgyal S.à r.l.	134180
G.I.D. Holding S.A.	134195	Source de Tepelene S.A.	134204
HCL Education S.C.A.	134186	Spazio-Design S.à.r.l.	134195
Internet Activities S.A.	134165	TMGE Investments S.A.	134205
JP Residential I S.A.	134191	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	134189
Lir Investments	134181	Velox Holdco S.à r.l.	134167
Logica Holdings Luxthree S.à r.l.	134188	Vinval-Lux	134179
Luxfinance S.A.	134203	Waldo S.à r.l.	134180
Luxholdco HCL S.C.A.	134186		
Luxpatates S.à.r.l.	134166		
Mamimama Holding S.A.	134195		

Nettl Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 89.706.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Oscar NETTL, directeur, né à Arnhem, (Pays-Bas), le 13 avril 1970, demeurant à NL-6881 GA Velp (GLD), Evertsenlaan, 3,

ici représenté par Monsieur Jean BEISSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "NETTL ENTERPRISES S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89706, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean- Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 5 décembre 2002, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 3 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1241 du 3 décembre 2004.

b. Que le capital social est fixé à quarante-deux mille cinq cents euros (42.500,- EUR), représenté par mille sept cents (1.700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

c. Que le comparant approuve le bilan de liquidation de la Société et, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

d. Que le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

e. Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

f. Que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

g. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

h. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

i. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "NETTL ENTERPRISES S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BEISSEL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2008. Relation GRE/2008/4428. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008142211/231/54.

(080167433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Exxonon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.886.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme EXXONNE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69886, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 575 du 27 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 243 du 13 février 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 708 du 6 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme EXXONNE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme EXXONNE S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme EXXONNE S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROSSI; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2008. Relation GRE/2008/4431. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008142209/231/48.

(080167421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Dwory Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.701.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company "SYNTHOS S.A.", registered at the "National Court Register" under number 0000038981, with its registered office at ul. Chemików 1, 32-600 Oswiecim, Poland,

here represented by Mr David SANA, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David SANA, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 132701, with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed of the undersigned notary, on October 15, 2007, published in the Memorial C number 2702 of November 23, 2007.

II.- That the capital of the private limited company "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l.", prenamed, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the prenamed private limited company "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "SYNTHOS S.A.", enregistrée au «National Court Register» sous le numéro 0000038981, avec siège social à ul. Chemików 1, 32-600 Oswiecim, Pologne,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 132701, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 octobre 2007, publié dans le Mémorial C numéro 2702 du 23 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "DWORKY INVESTMENTS S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2008. Relation GRE/2008/4422. - Reçu douze euros, 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008142208/231/93.

(080167419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Internet Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.726.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Simone DE ROSA, commerçant, né à Terni, (Italie), le 8 novembre 1971, demeurant à I-05100 Terni (TR), Strada S Martino nr. 92/A, (Italie).

2) Madame Isolde Else WAGNER-DE ROSA, retraitée, née à Mainz, (Allemagne), le 1^{er} novembre 1939, demeurant à I-05030 Montefranco, Voc. Bosco n° 2, (Italie).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Dominique DELABY, comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société anonyme "INTERNET ACTIVITIES S.A.", établie et ayant son siège social à L-1251, Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100726, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 14 juillet 2004.

b) Que le capital de la Société est fixé à trente et un euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

c) Que les comparants sont les détenteurs de toutes les actions de la Société.

d) Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités, avec effet au 30 septembre 2008.

e) Que les comparants désignent Monsieur Simone DE ROSA comme liquidateur de la Société, lequel a plein pouvoir d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que les comparants déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

g) Que les comparants déclarent avoir repris tout l'actif de la Société et qu'ils s'engagent à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société "FIDAL INTERNATIONAL", établie et ayant son siège social à Port Louis, Saint Denis Street, Saint James Court, Suite 802, (République de Maurice), désignée "commissaire-vérificateur" par les actionnaires de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

l) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

m) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Simone DE ROSA à I-05100 Terni (TR), Strada S Martino nr. 92/A, (Italie).

n) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'actionnaires, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DELABY; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2008, Relation GRE/2008/4435. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008142207/231/62.

(080167415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Luxpatates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7324 Mullendorf, 4, rue de Hunsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.269.

Les statuts coordonnés de la société au 27 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008141991/243/13.

(080166236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales, datant du 24 juin 2008, que les associés de la Société ont cédés des parts sociales comme suit:

Bridgepoint Capital (Nominees) Limited à cédée des parts,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:.

137.032 parts sociales ordinaires de classe A1

137.032 parts sociales ordinaires de classe A2

137.032 parts sociales ordinaires de classe A3

137.032 parts sociales ordinaires de classe A4

137.032 parts sociales ordinaires de classe A5

16.921 parts sociales préférentielles de classe B1

16.921 parts sociales préférentielles de classe B2

16.921 parts sociales préférentielles de classe B3

16.921 parts sociales préférentielles de classe B4

16.921 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Dag Olov Andresson Tilk a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

61.950 parts sociales ordinaires de classe A1

61.950 parts sociales ordinaires de classe A2

61.950 parts sociales ordinaires de classe A3

61.950 parts sociales ordinaires de classe A4

61.950 parts sociales ordinaires de classe A5

46.397 parts sociales préférentielles de classe B1

46.397 parts sociales préférentielles de classe B2

46.397 parts sociales préférentielles de classe B3

46.397 parts sociales préférentielles de classe B4

46.397 parts sociales préférentielles de classe B5

Madame Annette Berit Ingrid Kumlien a cédée toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg comme suit:

14.528 parts sociales ordinaires de classe A1

14.528 parts sociales ordinaires de classe A2

14.528 parts sociales ordinaires de classe A3

14.528 parts sociales ordinaires de classe A4

14.528 parts sociales ordinaires de classe A5

4.639 parts sociales préférentielles de classe B1

4.639 parts sociales préférentielles de classe B2

4.639 parts sociales préférentielles de classe B3

4.639 parts sociales préférentielles de classe B4

4.639 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Jörgen Börje Albin Hegbrant a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

7.263 parts sociales ordinaires de classe A1

7.263 parts sociales ordinaires de classe A2

7.263 parts sociales ordinaires de classe A3

7.263 parts sociales ordinaires de classe A4

7.263 parts sociales ordinaires de classe A5

2.319 parts sociales préférentielles de classe B1

2.319 parts sociales préférentielles de classe B2

2.319 parts sociales préférentielles de classe B3

2.319 parts sociales préférentielles de classe B4

2.319 parts sociales préférentielles de classe B5

Madame Snjezana Spajic-Galic a cédée toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

5.084 parts sociales ordinaires de classe A1

5.084 parts sociales ordinaires de classe A2

5.084 parts sociales ordinaires de classe A3

5.084 parts sociales ordinaires de classe A4

5.084 parts sociales ordinaires de classe A5

1.623 parts sociales préférentielles de classe B1

1.623 parts sociales préférentielles de classe B2

1.623 parts sociales préférentielles de classe B3

1.623 parts sociales préférentielles de classe B4

1.623 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Mats Göran Bengtsson a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:.

3.631 parts sociales ordinaires de classe A1

3.631 parts sociales ordinaires de classe A2

3.631 parts sociales ordinaires de classe A3

3.631 parts sociales ordinaires de classe A4

3.631 parts sociales ordinaires de classe A5

1.159 parts sociales préférentielles de classe B1

1.159 parts sociales préférentielles de classe B2

1.159 parts sociales préférentielles de classe B3

1.159 parts sociales préférentielles de classe B4

1.159 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Borislav Zjadic a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:.

3.631 parts sociales ordinaires de classe A1

3.631 parts sociales ordinaires de classe A2

3.631 parts sociales ordinaires de classe A3

3.631 parts sociales ordinaires de classe A4

3.631 parts sociales ordinaires de classe A5

1.159 parts sociales préférentielles de classe B1

1.159 parts sociales préférentielles de classe B2

1.159 parts sociales préférentielles de classe B3

1.159 parts sociales préférentielles de classe B4

1.159 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Cesar Manuel Santos Da Silva a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:.

7.263 parts sociales ordinaires de classe A1

7.263 parts sociales ordinaires de classe A2

7.263 parts sociales ordinaires de classe A3

7.263 parts sociales ordinaires de classe A4

7.263 parts sociales ordinaires de classe A5

2.319 parts sociales préférentielles de classe B1

2.319 parts sociales préférentielles de classe B2

2.319 parts sociales préférentielles de classe B3

2.319 parts sociales préférentielles de classe B4

2.319 parts sociales préférentielles de classe B5

Madame Elodie Rambert Genest a cédée toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

7.263 parts sociales ordinaires de classe A1

7.263 parts sociales ordinaires de classe A2

7.263 parts sociales ordinaires de classe A3

7.263 parts sociales ordinaires de classe A4

7.263 parts sociales ordinaires de classe A5

2.319 parts sociales préférentielles de classe B1

2.319 parts sociales préférentielles de classe B2

2.319 parts sociales préférentielles de classe B3

2.319 parts sociales préférentielles de classe B4

2.319 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Gianpaolo Barone Lumaga a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

7.263 parts sociales ordinaires de classe A1

7.263 parts sociales ordinaires de classe A2

7.263 parts sociales ordinaires de classe A3

7.263 parts sociales ordinaires de classe A4

7.263 parts sociales ordinaires de classe A5

2.319 parts sociales préférentielles de classe B1

2.319 parts sociales préférentielles de classe B2

2.319 parts sociales préférentielles de classe B3

2.319 parts sociales préférentielles de classe B4

2.319 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Leszek Andrzej Roszkowski a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

7.263 parts sociales ordinaires de classe A1

7.263 parts sociales ordinaires de classe A2

7.263 parts sociales ordinaires de classe A3

7.263 parts sociales ordinaires de classe A4

7.263 parts sociales ordinaires de classe A5

2.319 parts sociales préférentielles de classe B1

2.319 parts sociales préférentielles de classe B2

2.319 parts sociales préférentielles de classe B3

2.319 parts sociales préférentielles de classe B4

2.319 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Reinhold Herbst a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

7.263 parts sociales ordinaires de classe A1

7.263 parts sociales ordinaires de classe A2

7.263 parts sociales ordinaires de classe A3

7.263 parts sociales ordinaires de classe A4

7.263 parts sociales ordinaires de classe A5

- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B1
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B2
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B3
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B4
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Juan Pedro Irigoien a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

- 7.263 parts sociales ordinaires de classe A1
- 7.263 parts sociales ordinaires de classe A2
- 7.263 parts sociales ordinaires de classe A3
- 7.263 parts sociales ordinaires de classe A4
- 7.263 parts sociales ordinaires de classe AS
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B1
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B2
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B3
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B4
- 2.319 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Ferenc Zoltan Zajos a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A1
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A2
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A3
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A4
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A5
- 927 parts sociales préférentielles de classe B1
- 927 parts sociales préférentielles de classe B2
- 927 parts sociales préférentielles de classe B3
- 927 parts sociales préférentielles de classe B4
- 927 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Carl Sven Tomas Winqvist a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A1
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A2
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A3
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A4
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A5
- 927 parts sociales préférentielles de classe B1
- 927 parts sociales préférentielles de classe B2
- 927 parts sociales préférentielles de classe B3
- 927 parts sociales préférentielles de classe B4
- 927 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Franz Ferdinand Becker a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A1
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A2
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A3
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A4
- 2.905 parts sociales ordinaires de classe A5
- 927 parts sociales préférentielles de classe B1

927 parts sociales préférentielles de classe B2

927 parts sociales préférentielles de classe B3

927 parts sociales préférentielles de classe B4

927 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Lars Ivar Leijonberg a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

1.452 parts sociales ordinaires de classe A1

1.452 parts sociales ordinaires de classe A2

1.452 parts sociales ordinaires de classe A3

1.452 parts sociales ordinaires de classe A4

1.452 parts sociales ordinaires de classe A5

463 parts sociales préférentielles de classe B1

463 parts sociales préférentielles de classe B2

463 parts sociales préférentielles de classe B3

463 parts sociales préférentielles de classe B4

463 parts sociales préférentielles de classe B5

Madame Ingrid Charlotte Anell Eriksson a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

1.452 parts sociales ordinaires de classe A1

1.452 parts sociales ordinaires de classe A2

1.452 parts sociales ordinaires de classe A3

1.452 parts sociales ordinaires de classe A4

1.452 parts sociales ordinaires de classe A5

463 parts sociales préférentielles de classe B1

463 parts sociales préférentielles de classe B2

463 parts sociales préférentielles de classe B3

463 parts sociales préférentielles de classe B4

463 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Lars Börje Henning Nillson a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

1.452 parts sociales ordinaires de classe A1

1.452 parts sociales ordinaires de classe A2

1.452 parts sociales ordinaires de classe A3

1.452 parts sociales ordinaires de classe A4

1.452 parts sociales ordinaires de classe A5

463 parts sociales préférentielles de classe B1

463 parts sociales préférentielles de classe B2

463 parts sociales préférentielles de classe B3

463 parts sociales préférentielles de classe B4

463 parts sociales préférentielles de classe B5

Monsieur Per Yngve Lennart Thörnqvist a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

1.452 parts sociales ordinaires de classe A1

1.452 parts sociales ordinaires de classe A2

1.452 parts sociales ordinaires de classe A3

1.452 parts sociales ordinaires de classe A4

1.452 parts sociales ordinaires de classe A5

463 parts sociales préférentielles de classe B1

463 parts sociales préférentielles de classe B2

463 parts sociales préférentielles de classe B3

463 parts sociales préférentielles de classe B4

463 parts sociales préférentielles de classe B5

A compter de cette cession de part, les associés de la Société sont:

- Bridgepoint Capital (Nominees) Limited détenant,

1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A1

1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A2

1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A3

1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A4

1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A5

4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B1

4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B2

4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B3

4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B4

4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B5

- Mr. Mark Ian Delahunty, détenant,

2.905 parts sociales ordinaires de classe A1

2.905 parts sociales ordinaires de classe A2

2.905 parts sociales ordinaires de classe A3

2.905 parts sociales ordinaires de classe A4

2.905 parts sociales ordinaires de classe A5

927 parts sociales préférentielles de classe B1

927 parts sociales préférentielles de classe B2

927 parts sociales préférentielles de classe B3

927 parts sociales préférentielles de classe B4

927 parts sociales préférentielles de classe B5

- Diaverum Pooling GP & CO SCA détenant

291.220 parts sociales ordinaires de classe A1

291.220 parts sociales ordinaires de classe A2

291.220 parts sociales ordinaires de classe A3

291.220 parts sociales ordinaires de classe A4

291.220 parts sociales ordinaires de classe A5

92.764 parts sociales préférentielles de classe B1

92.764 parts sociales préférentielles de classe B2

92.764 parts sociales préférentielles de classe B3

92.764 parts sociales préférentielles de classe B4

92.764 parts sociales préférentielles de classe B5

- Anders Althin, détenant

47.926 parts sociales ordinaires de classe A1

47.926 parts sociales ordinaires de classe A2

47.926 parts sociales ordinaires de classe A3

47.926 parts sociales ordinaires de classe A4

47.926 parts sociales ordinaires de classe A5

69.595 parts sociales préférentielles de classe B1

69.595 parts sociales préférentielles de classe B2

69.595 parts sociales préférentielles de classe B3

69.595 parts sociales préférentielles de classe B4

69.595 parts sociales préférentielles de classe B5

- Limpert Holdings Limited, détenant

89.630 parts sociales ordinaires de classe A1

89.630 parts sociales ordinaires de classe A2

89.630 parts sociales ordinaires de classe A3

89.630 parts sociales ordinaires de classe A4

89.630 parts sociales ordinaires de classe A5
347.978 parts sociales préférentielles de classe B1
347.978 parts sociales préférentielles de classe B2
347.978 parts sociales préférentielles de classe B3
347.978 parts sociales préférentielles de classe B4
347.978 parts sociales préférentielles de classe B5
- Alcentra Mezzanine N ° 1 Fund Limited Partnership, détenant
25.522 parts sociales ordinaires de classe A1
25.523 parts sociales ordinaires de classe A2
25.523 parts sociales ordinaires de classe A3
25.523 parts sociales ordinaires de classe A4
25.523 parts sociales ordinaires de classe A5
99.089 parts sociales préférentielles de classe B1
99.089 parts sociales préférentielles de classe B2
99.089 parts sociales préférentielles de classe B3
99.090 parts sociales préférentielles de classe B4
99.090 parts sociales préférentielles de classe B5
- Alcentra Mezzanine QPAM Fund Limited Partnership, détenant
4.354 parts sociales ordinaires de classe A1
4.354 parts sociales ordinaires de classe A2
4.354 parts sociales ordinaires de classe A3
4.354 parts sociales ordinaires de classe A4
4.353 parts sociales ordinaires de classe A5
16.904 parts sociales préférentielles de classe B1
16.903 parts sociales préférentielles de classe B2
16.903 parts sociales préférentielles de classe B3
16.903 parts sociales préférentielles de classe B4
16.903 parts sociales préférentielles de classe B5
- Shiofra 1 Sàrl
29.877 parts sociales ordinaires de classe A1
29.876 parts sociales ordinaires de classe A2
29.876 parts sociales ordinaires de classe A3
29.876 parts sociales ordinaires de classe A4
29.877 parts sociales ordinaires de classe A5
115.992 parts sociales préférentielles de classe B1
115.993 parts sociales préférentielles de classe B2
115.993 parts sociales préférentielles de classe B3
115.992 parts sociales préférentielles de classe B4
115.992 parts sociales préférentielles de classe B5
- CPP Investment Board Private Holdings Inc.
149.384 parts sociales ordinaires de classe A1
149.384 parts sociales ordinaires de classe A2
149.384 parts sociales ordinaires de classe A3
149.384 parts sociales ordinaires de classe A4
149.384 parts sociales ordinaires de classe A5
579.964 parts sociales préférentielles de classe B1
579.964 parts sociales préférentielles de classe B2
579.964 parts sociales préférentielles de classe B3
579.964 parts sociales préférentielles de classe B4
579.964 parts sociales préférentielles de classe B5
- ATP Private Equity Partners II K/S
119.507 parts sociales ordinaires de classe A1
119.507 parts sociales ordinaires de classe A2

119.507 parts sociales ordinaires de classe A3
 119.507 parts sociales ordinaires de classe A4
 119.507 parts sociales ordinaires de classe A5
 463.971 parts sociales préférentielles de classe B1
 463.971 parts sociales préférentielles de classe B2
 463.971 parts sociales préférentielles de classe B3
 463.971 parts sociales préférentielles de classe B4
 463.971 parts sociales préférentielles de classe B5
 - Gartmore Direct Fund III SLP
 41.827 parts sociales ordinaires de classe A1
 41.827 parts sociales ordinaires de classe A2
 41.827 parts sociales ordinaires de classe A3
 41.828 parts sociales ordinaires de classe A4
 41.828 parts sociales ordinaires de classe A5
 162.390 parts sociales préférentielles de classe B1
 162.390 parts sociales préférentielles de classe B2
 162.390 parts sociales préférentielles de classe B3
 162.390 parts sociales préférentielles de classe B4
 162.389 parts sociales préférentielles de classe B5
 - Nationwide Private Equity Fund LLC
 29.877 parts sociales ordinaires de classe A1
 29.877 parts sociales ordinaires de classe A2
 29.877 parts sociales ordinaires de classe A3
 29.876 parts sociales ordinaires de classe A4
 29.876 parts sociales ordinaires de classe A5
 115.992 parts sociales préférentielles de classe B1
 115.992 parts sociales préférentielles de classe B2
 115.993 parts sociales préférentielles de classe B3
 115.993 parts sociales préférentielles de classe B4
 115.993 parts sociales préférentielles de classe B5
 - Gartmore Private Equity III LP
 17.926 part sociales ordinaires de classe A1
 17.926 part sociales ordinaires de classe A2
 17.926 part sociales ordinaires de classe A3
 17.926 part sociales ordinaires de classe A4
 17.926 part sociales ordinaires de classe A5
 69.596 parts sociales préférentielles de classe B1
 69.596 parts sociales préférentielles de classe B2
 69.595 parts sociales préférentielles de classe B3
 69.595 parts sociales préférentielles de classe B4
 69.596 parts sociales préférentielles de classe B5
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.
 Domiciliaire
 Signatures

Référence de publication: 2008141462/6762/421.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01151. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Nabla 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 117.468.

Rectificatif, celui-ci annule le précédent enregistré sous LSO CS/004453 du 11 juillet 2008 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 25 août 2008. Mention destinée à la publication enregistrée sous L080125909.04

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008141627/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00548. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

ERA-GDL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 61.816.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141644/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Planet Saveur S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
R.C.S. Luxembourg B 142.755.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trois novembre:

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Fernand LIETZ, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, matricule numéro 19690720-119, célibataire, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome, agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Jean-Marc WECKER, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 6 mai 1958, matricule numéro 19580506-316, époux de Madame Aleksandra Aleksandrovna SHICHKOVA, demeurant à F-57330 Entringe, 10, rue Principale, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital Social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: "PLANET SAVEUR S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, avec débit de boissons alcoolisés et non-alcoolisés.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Si un actionnaire a l'intention de transférer toute ou partie de la propriété des droits attachés à ses actions par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces actions aux co-actionnaires au prorata des actions détenues par chacun, par lettre recommandée, pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux actionnaires concernés sans retard par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

La valeur de ces actions sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'actionnaire le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les actionnaires.

Le prix de cession des actions sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les actionnaires restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'actionnaire sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses actions.

En cas d'accord de l'actionnaire sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux actionnaires restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquiescer les actions de l'actionnaire sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les actionnaires restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des actions détenues par l'actionnaire sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les actionnaires.

En cas de refus justifié de la part des actionnaires restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des actions de l'actionnaire sortant au prix négocié entre cet actionnaire et le tiers intéressé. A défaut pour la société de pouvoir racheter les actions de l'actionnaire sortant, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée sans retard afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la société.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas d'application si les actions doivent être cédées à une société appartenant au groupe de l'actionnaire ayant l'intention de transférer tout ou partie de ses actions. Un transfert projeté à une société du groupe de l'actionnaire concerné doit cependant faire l'objet d'une notification préalable par lettre recommandée à la société afin de permettre au conseil d'administration de vérifier si la société cessionnaire appartient au groupe du cédant. La notification devra parvenir à la société au moins deux mois avant la prise d'effet du transfert. Dans tous les

cas où la société cessionnaire cesserait d'être une société du groupe de l'actionnaire concerné, les actions transférées devront être immédiatement rétrocédées à ce dernier.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire ou par la signature unique de l'administrateur-délégué.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit le dernier vendredi du mois de septembre de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Pascal Fernand LIETZ, prénommé, trente actions,	30
2. Monsieur Jean-Marc WECKER, prénommé, soixante-dix actions,	70
Total: CENT actions	100

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 100% pour cent de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Pascal Fernand LIETZ, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, matricule numéro 19690720-119, célibataire, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome.
- b) Monsieur Jean-Marc WECKER, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 6 mai 1958, matricule numéro 19580506-316, époux de Madame Aleksandra Aleksandrovna SHICHKOVA, demeurant à F-57330 Entringe, 10, rue Principale.
- c) Monsieur Jean-Claude MOSCHENI, électricien, né à Esch-sur-Alzette le 19 février 1971, demeurant à L-4380 Ehlerange, 67, rue d'Esch.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "GSL Fiduciaire S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B134601.

- 3.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme deux administrateurs-délégués de la société, Monsieur Pascal Fernand LIETZ, prénommé, et Monsieur Jean-Marc WECKER, prénommé, lesquels pourront engager en toutes circonstances la société par leur signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lietz, J.-M. Wecker, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 04 NOVEMBRE 2008. Relation: EAC/2008/13666. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5%: 155.-.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008141388/272/198.

(080166354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

N.A.G. S.A., New Adventures Games SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.787.

Par la présente, je soussignée, la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois NAG, NEW ADVENTURES GAMES S.A., ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.787, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008141245/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Vinval-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 138.110.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-quatre octobre,

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L-8368, Hagen, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur PAPPALÀ Vincenzo, cuisinier, né le 18 octobre 1972 à VIBO-VAL (I), demeurant au 56, rue du Bourg, B -6700, BARNICH/ARLON

- Mademoiselle LOIODICE Valérie, gérante, née le 4 mai 1974 à SEDAN (F), demeurant au 56, rue du Bourg, B -6700, BARNICH/ARLON

en vertu de 2 procurations annexées au présent acte.

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée «VINVAL LUX» S.à.r.l, avec siège social à L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich, (RC B N ° 138.110) constituée suivant acte notarié du 17 avril 2008, publié au Mémorial C N ° 1247/2008 (page 59821),

lesquels comparants en leur qualité d'associés, concluent formellement à la dissolution de ladite société.

- ils déclarent encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'ils assument personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société «VINVAL LUX» S.à.r.l.

Les livres et documents de la société seront conservés au domicile de Monsieur Vincenzo Pappalà, préqualifié, pendant la période légale de 5 ans.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro (€ 910,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 octobre 2008, Relation: EAC/2008/13407. — Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 04 novembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008142213/207/37.

(080167440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Waldo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.131.

Suite au stock transfer form signée le 27 octobre 2008, les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
Ristorante Da Gigi Snc di Magrin Margherita & C., Via I Maggio 11, 36030 Sarcedo Italie	250
Azienda Agricola Tre-Ro Do Cortese Andrea e C. Snc, Via I Maggio 19/B, 36030 Sarcedo Italie	250
Total	500

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008141241/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Sonam Topgyal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 198A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.810.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Wah HOSUN ALIAS SYLVERSTERHO, gérant de sociétés, né à Calcutta, le 28 janvier 1970, demeurant à L-2162 Hamm, 9, am Haff,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant comme unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "SONAM TOPGYAL S.à r.l.", avec siège à L-8010 Strassen, 198a, rte d'Arlon, (RC B No 121.810), constituée suivant acte notarié du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C No 2450 du 30 décembre 2006,

lequel comparant en sa qualité d'associé unique, conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société "SONAM TOPGYAL S.à r.l."

Les livres et documents de la société seront conservés au domicile de Monsieur Wah HOSUN ALIAS SYLVERSTERHO, préqualifié, pendant la période légale de 5 ans.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro (€ 910,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13406. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 octobre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008142214/207/35.

(080167441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Dog International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.751.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008141626/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09669. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Lir Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 142.372.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Dergview Investments AB, with org no 556761-1339, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, with corporate seat in Kungsgatan 33,103 90 Stockholm

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on given on October 24th, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company LIR INVESTMENTS, having its registered office in L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on September 30th, 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 142.372.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to modify and create two categories of managers and the statutory signature power and in consequence to modify the 2nd paragraph of article 9 of the articles of incorporation which will have the following wording:

« **Art. 9. (2nd paragraph).** Towards third parties the company will be validly represented by the joint signature of a category A manager and a category B manager.»

Second resolution

The Sole Shareholder confirms for an undetermined period as managers of category B:

- Mr Luc SUNNEN, expert-comptable, residing professionally in L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères,
- Mr Christophe FENDER, expert-comptable, residing professionally in L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, and appoints for an indetermined period as managers of category A:
- Mr Edward HOBBS, Financial Advisor, residing at Summerhill House, The Curragh, Co Kildare, Ireland and
- Mr Gerard LEWIS, Accountant, residing at Old Abbey Road, Kimehere, Shanagolden, Co Limerick, Ireland.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-quatre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dergview Investments AB, une société de droit Suédois, enregistrée sous le numéro 556761-1339, avec siège social à Kungsgatan 33, SE-103 90 Stockholm,

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée « ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexées aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité de seule et unique associée, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée LIR INVESTMENTS, avec siège social à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 2008, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 142.372,

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de créer deux catégories de gérants et de modifier le pouvoir de signature statutaire. Ainsi le 2^{ème} paragraphe de l'article 9 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. (2^{ème} paragraphe).** Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Deuxième résolution

L'associée unique confirme pour une durée indéterminée comme gérants de catégorie B:

- Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères,
- Monsieur Christophe FENDER, expert-comptable, avec adresse professionnelle au L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, et

nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de catégorie A:

- Monsieur Edward HOBBS, Conseiller Financier résident à Summerhill House, The Curragh, Co Kildare, Irlande et
- Monsieur Gérard LEWIS, comptable, résident à Old Abbey Road, Kimehere, Shanagolden, Co Limerick, Irlande.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2008, Relation: LAC/2008/43654. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008142215/206/93.

(080167331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Europa OCG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.050,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008141655/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02749. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.977.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008141656/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02746. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Gesecalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 55.157.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GESECALUX S.A., ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.157, constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 7 septembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié

en date du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 877 du 27 août 2003 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Marie-Claire Castellucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Conversion des quatre cent six mille sept cent trente-deux (406.732) actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires.

2) Suppression de la valeur nominale des actions.

3) Modification de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

- modification du 3^e alinéa en remplaçant les mots «Les titulaires d'actions ordinaires» au début de l'alinéa par «Les actionnaires»;

- suppression du dernier alinéa.

4) Modification de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

- suppression du point c) au deuxième alinéa

- remplacement des mots «conjointement aux actions ordinaires et aux actions privilégiées sans droit de vote» par «aux actionnaires» au point d) du deuxième alinéa.

5) Modification de l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

- modification du 5^e alinéa par la suppression à la fin de l'alinéa des mots «des actions privilégiées sans droit de vote»;

- suppression du 6^e alinéa;

- modification du dernier alinéa pour lui donner la teneur suivante: «Le solde éventuel sera réparti entre les actionnaires proportionnellement à la part du capital qu'ils représentent.».

6) Réduction du capital social de la Société à concurrence de onze millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 11.543.300) pour le porter de son montant actuel de trente-six millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 36.543.300) à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) par remboursement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.

7) Réduction de la prime d'émission à concurrence de quatorze millions trois cent soixante-neuf mille huit cent soixante et un euros (EUR 14.369.861) pour la porter de ce montant à zéro euro (EUR 0) et de la réserve légale à concurrence d'un million cinq cent deux mille huit cent quarante-huit euros (EUR 1.502.848) pour la porter de son montant actuel de trois millions cinq cent deux mille huit cent quarante-huit euros (EUR 3.502.848) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) par remboursement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.

8) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir les quatre cent six mille sept cent trente-deux (406.732) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en actions ordinaires de sorte que le capital social de la Société de trente-six millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 36.543.300) est désormais représenté par un million quatre cent soixante et un mille sept cent trente-deux (1.461.732) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les un million quatre cent soixante et un mille sept cent trente-deux (1.461.732) actions ordinaires restent attribuées aux deux actionnaires actuels dans la même proportion que celle existant actuellement, à savoir 1.461.730 actions pour Compagnie Financière Luxembourg S.A., en abrégé FELUX, ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur et 2 actions pour la Stichting Administratiekantoor Frere Bourgeois, ayant son siège social à NL-3016 Rotterdam, 5, Veerkade.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de sorte que le capital social de la Société de trente-six millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 36.543.300) est désormais représenté par un million quatre cent soixante et un mille sept cent trente-deux (1.461.732) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

- au début du 3^e alinéa, les mots «Les titulaires d'actions ordinaires» sont remplacés par «Les actionnaires»;
- le dernier alinéa est supprimé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

- le point c) du deuxième alinéa est supprimé;
- au point d) du deuxième alinéa, les mots «conjointement aux actions ordinaires et aux actions privilégiées sans droit de vote» sont remplacés par «aux actionnaires».

Suite à la suppression du point c) au deuxième alinéa, le point d) actuel devient désormais le point c).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

- à la fin du 5^e alinéa, les mots «des actions privilégiées sans droit de vote» sont supprimés;
- le 6^e alinéa est supprimé;
- modification du dernier alinéa pour lui donner désormais la teneur suivante:
«Le solde éventuel sera réparti entre les actionnaires proportionnellement à la part du capital qu'ils représentent.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de onze millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 11.543.300) pour le porter de son montant actuel de trente-six millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 36.543.300) à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) par remboursement du même montant aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article 5 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) représenté par un million quatre cent soixante et un mille sept cent trente-deux (1.461.732) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale et étant toutes entièrement libérées.»

« **Art. 5. (troisième alinéa).** La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la prime d'émission à concurrence de quatorze millions trois cent soixante-neuf mille huit cent soixante et un euros (EUR 14.369.861) pour la porter de ce montant à zéro euros (EUR 0) et la réserve légale à concurrence d'un million cinq cent deux mille huit cent quarante-huit euros (EUR 1.502.848) pour la porter de son montant actuel de trois millions cinq cent deux mille huit cent quarante-huit euros (EUR 3.502.848) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) par remboursement de ces mêmes montants aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marie-Claire CASTELLUCCI, Anita MAGGIPINTO, Frank STOLZ-PAGE et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. LAC/2008/44055. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008142223/7241/126.

(080167186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Luxholdco HCL S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. HCL Education S.C.A.)**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.444.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held the extraordinary general meeting of the shareholders of HCL Education S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 130.444, incorporated pursuant to the a deed of the undersigned notary dated 26th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2027 of 19 September 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2031 of 19 September 2007 (hereafter the «Company»).

The meeting is opened at 09.30 a.m. with by Mr Benoît Duvieusart, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as chairman,

who appoints as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr Jérémie Houet, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. That the present or represented shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

II. that the convening notice to the present meeting has been sent by registered post and by DHL on 17 October 2008, as this has been duly evidenced to the board of the Meeting; and,

III. that, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, a general meeting of the shareholders of a company is quorate if attended in person or by proxy by shareholders holding more than 50 % of the Company's issued shares capital;

IV. that, pursuant to the attendance list, 6,000,000 Class A shares and 2,172,802 Class B shares, representing 99.69504 % of the corporate capital are present or represented at the present Meeting.

V. That the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate.

Whereas an initial extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved, on July 3, 2008, to change the corporate name of the Company from "HCL Education S.C.A." to "Luxholdco HCL S.C.A.";

Whereas it appeared that all shareholders had not been validly convened to such meeting, so that such meeting was irregularly constituted;

Whereas the present meeting has been duly reconvened in order to submit to all the shareholders approval the confirmation of the resolutions adopted on 3rd July 2008.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the Company's name from "HCL Education S.C.A." into "Luxholdco HCL S.C.A.", with effect as from 3rd July 2008 and to confirm the resolutions adopted on 3 rd July 2008.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to ratify the amendment brought on 3rd July 2008 to article 1 of the articles of incorporation which, with effect as from 3rd July 2008, reads as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions, under the name of Luxholdco HCL S.C.A.».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HCL Education S.C.A., constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.444, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2027 du 19 septembre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2031 du 19 septembre 2007 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 09.30 sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Jérémie Houet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que les convocations à la présente assemblée ont été envoyées par courrier recommandé et DHL le 17 octobre 2008, ainsi qu'il en a été justifié au Bureau;

III. Que, d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires doit, pour délibérer, rassembler, en personne ou par procuration, au moins 50 % des actions représentatives du capital de la Société;

IV. Que, selon la liste de présence 6.000.000 d'actions de catégorie A et 2.172.802 actions de catégorie B, représentant 99,69504 du capital de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée; et,

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Attendu qu'une assemblée extraordinaire des actionnaires initiale a décidé, le 3 juillet 2008, de modifier la dénomination sociale de la Société «HCL Education S.C.A.» en «Luxholdco HCL S.C.A.»;

Attendu qu'il apparaît que tous les actionnaires n'avaient pas été convoqués à cette assemblée, et que donc l'assemblée était irrégulièrement constituée;

Attendu que la présente assemblée a été reconvoquée afin de soumettre à l'approbation de tous les actionnaires la confirmation des résolutions adoptées le 3 juillet 2008.

Ensuite l'assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de "HCL Education S.C.A." en "Luxholdco HCL S.C.A." avec effet au 3 juillet 2008, et confirme les résolutions adoptées le 3 juillet 2008.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de ratifier la modification apportée le 3 juillet 2008 à l'article 1^{er} des statuts de la Société, lequel a, avec effet au 3 juillet 2008, la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir des actions émises, créent par les présentes une société sous la forme d'une société en commandite par actions, sous le nom de Luxholdco HCL S.C.A.».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Benoît Duvieusart, Frank Stolz-Page, Jérémie Houet et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. LAC/2008/44062. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008142219/7241/115.

(080167294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Beauce Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.731.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 27 octobre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux Comptes et les Administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125, de son poste de Commissaire aux Comptes.

- Madame Catherine Guffanti, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les Administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008142136/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008141972/231/14.

(080166395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.126.375,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of "Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.926 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") no 1264 p. 60638 dated 30 June 2006.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 February 2007, published in the Memorial C no 908 p. 43570 dated 12 April 2008.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meetings elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders (the "Shareholders") present or represented and the number of shares held by the Shareholders are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. As it appears from the attendance list, the 81,011 (eighty-one thousand eleven) Class A Shares, 81,011 (eighty-one thousand eleven) Class B Shares, 81,011 (eighty-one thousand eleven) Class C shares, 81,011 (eighty-one thousand eleven) Class D Shares and 81,011 (eighty-one thousand eleven) Class E Shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All of the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to insert a new article 13 in the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 13. Annual general meeting.** Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last business day of June."

2. Decision to consequently renumber the Articles.

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to insert a new article 13 in the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 13. Annual general meeting.** Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last business day of June."

Second resolution

The Shareholders resolve to consequently renumber the Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.926 et constituée suivant acte par-devant le notaire soussigné, du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1264, page 60638 à la date du 30 juin 2006.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par-devant le notaire, Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 5 février 2007, publié au Mémorial C numéro 908, page 43570 à la date du 12 avril 2008.

L'assemblée est présidée par: Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés (les "Associés"), présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les Associés ou leur mandataire, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste ainsi que les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 81.011 (quatre-vingt-un mille onze) Parts Sociales de Classe A, les 81.011 (quatre-vingt-un mille onze) Parts Sociales de Classe B, les 81.011 (quatre-vingt-un mille onze) Parts Sociales de Classe C, les 81.011 (quatre-vingt-un mille onze) Parts Sociales de Classe D et les 81.011 (quatre-vingt-un mille onze) Parts Sociales de Classe E de EUR 25 (vingt cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'insérer un nouvel article 13 aux Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 13. L'assemblée générale annuelle.** Si la Société devait avoir plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année le dernier jour ouvré de juin."

2. Décision de re-numéroter les Statuts en conséquence.

3. Divers.

Après approbation des points précités, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'insérer un nouvel article 13 aux Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 13. L'assemblée générale annuelle.** Si la Société devait avoir plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année le dernier jour ouvré de juin."

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de re-numéroter les Statuts en conséquence.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société, en raison des présentes, est estimé approximativement à mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure données en tête.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008. Relation: LAC/2008/35093. - Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008142642/211/108.

(080168002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008141992/242/12.

(080166719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

RD Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 65.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008141993/242/12.

(080166713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Prefase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 93.911.

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PREFASE S.A.", avec siège social à L-3395, Roeser, 1, rue de Bivange,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 707 du 4 juillet 2003,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 3 février 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 93.911,

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita DOS SANTOS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège vers L-3238, Bettembourg, 1, rue de l'indépendance.
- 2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er}.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-3238, Bettembourg, 1, rue de l'indépendance avec effet au 1^{er} août 2008.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires ont décidé de modifier de deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Deuxième alinéa. Le siège social est établie dans la commune de Bettembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, A. DOS SANTOS, H. DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2008, Relation: LAC/2008/43657. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008142216/206/63.

(080167341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Comet Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 140.388.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

QATARI DIAR REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY (Q.S.C.), a company incorporated and existing under the laws of Qatar, having its registered office at P.O. box 23175, Doha, Qatar, registered with the Qatar trade and companies' register under registration number 29721,

here represented by Maître Jérémie Houet, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 October 2008 in Paris.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of Comet Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 140.388, incorporated pursuant to a notarial deed on 11 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 August 2008, number 1979. The articles have never been amended since then (hereinafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 87,500) to bring its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) up to one hundred thousand euros (EUR 100,000) through the issue of eight thousand seven hundred fifty (8,750) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each, all to be subscribed by the sole shareholder; and,
2. Subsequent amendment of the paragraph 1 of article 5 of the articles of association.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 87,500) to bring its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), up to one hundred thousand euros (EUR 100,000) through the issue of eight thousand seven hundred fifty (8,750) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10) each.

Subscription and payment

The eight thousand seven hundred fifty (8,750) new are subscribed by QATARI DIAR REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY (Q.S.C.), the sole shareholder of the Company, for an aggregate price of eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 87,500) and are paid up in cash so that the amount of eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 87,500) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to modify the paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000), consisting of ten thousand (10,000) shares having a par value of ten euros (EUR 10) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000).

Whereof the present deed is drawn up in L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QATARI DIAR REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY (Q.S.C.), une société constituée et régie par les lois du Qatar, ayant son siège social au P.O. box 23175, Doha, Qatar, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Qatar, sous le 29721,

dûment représentée par Maître Jérémie Houet, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 17 octobre 2008.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué, étant l'associé unique de Comet Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.388, constituée suivant acte notarié le 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 août 2008, numéro 1979. Les statuts n'ont pas encore été modifiés (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'entièreté du capital social, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune, toutes souscrites par l'associé unique; et,

6. Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Souscription et libération

Toutes les huit mille sept cent cinquante (8.750) nouvelles parts sociales sont souscrites par QATARI DIAR REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY (Q.S.C.), l'associé unique de la Société, pour un montant total de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500), payé en numéraire de sorte qu'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de cent mille euros (EUR 100.000) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Fait et passé à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jérémie Houet et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. LAC/2008/42870. — Reçu à 0,5 %: quatre cent trente-sept euros cinquante cents (437,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008142228/7241/116.

(080167230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Socoma Construction Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. S.C.L. S.à.r.l.).**

Siège social: L-8030 Strassen, 126, rue due Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 54.777.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.
Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2008141989/227/13.

(080166353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

G.I.D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.334.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008141988/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Mamimama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.749.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Jacques Tordoor, administrateur, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008141985/3842/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Spazio-Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.115.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-neuf octobre,

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Gerd SCHNEIDER, administrateur de sociétés, né le 9 mai 1944 à D Allmannweiher/Schwanau, demeurant à D 77654 Offenburg, 9, Zur Lindenhöhe,

agissant comme unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle «SPAZIO DESIGN S.à r.l. à avec siège à L- 8211 Mamer, 113, rte d'Arlon, (RC N ° B 69.115), constituée sous la dénomination «ABRIGO S.à.r.l.», suivant acte notarié du 8 mars 1999, publié au Mémorial C No 442 du 11 juin 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 août 2005, publié au Mémorial C No 55 du 10 janvier 2006.

Lequel comparant a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'il en conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- qu'il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société «SPAZIO DESIGN S.à r.l.».

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale au domicile du comparant.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHNEIDER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 05 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13693. - Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 novembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008142212/207/34.

(080167437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Saran S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Saran S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.623.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SARAN S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.623, constituée suivant acte notarié en date du 25 juillet 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 158 du 5 août 1980.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355 du 13 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence Monsieur Martin MANTELS, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie MANGIN, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Rollin, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

n ° 2198 du 10 septembre 2008, et

n ° 2404 du 2 octobre 2008;

b) dans le Lëtzebuenger Journal du 10 septembre 2008, et du 2 octobre 2008;

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société en «SARAN S.A., SPF» et modification de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SARAN S.A., SPF.»

3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

4. Modifications de l'article 5 des statuts de la société par ajout de l'alinéa suivant:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les douze mille cinq cent (12.500) actions en circulation, quatre (4) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 4 septembre 2008 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «SARAN S.A., SPF» et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SARAN S.A., SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société petit prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société par ajout de l'alinéa suivant:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Martin MANTELS, Stéphanie MANGIN, Françoise ROLLIN et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008, LAC / 2008 / 44059. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008142257/7241/115.

(080167204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

BCCG Property Partners S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg E 3.978.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Piera CANEPA, employée privée, née le 10 août 1965 à Genova (Italie), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

2.- Madame Rosanna CASONATO, responsable marketing stratégique, née le 1er mai 1966 à Ronchi dei Legionari (Italie), demeurant à L-1130 Luxembourg, 43, rue d'Anvers.

3.- Monsieur Massimo BERNACCHIA, employé privé, né le 5 octobre 1976 à Bari (Italie), demeurant à L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange.

4.- Madame Lia Donatella GOBBI, indépendante, née le 9 mai 1949 à Alessandria (Italie) demeurant à I-16035 Rapallo (Italie), Via Betti 21/17, non présente, ici représentée par Madame Piera CANEPA, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Rapallo (Italie), le 23 octobre 2008,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "BCCG Property Partners S.C.I."

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles ou de parts d'immeubles.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Titre 2.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-), représenté par quatre-vingts (80) parts sociales de mille euros (€ 1000,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1.- Madame Piera CANEPA, prénommée, vingt (20) parts sociales,
- 2.- Madame Rosanna CASONATO, prénommée, vingt (20) parts sociales,
- 3.- Madame Lia Donatella GOBBI, prénommée, vingt (20) parts sociales,
4. Monsieur Massimo BERNACCHIA, prénommé, vingt (20) parts sociales,

Total: quatre-vingts (80) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sauf les dispositions prévues par l'article 1595 du Code civil.

Elles ne pourront être cédées entre vifs, ou transmises à cause de mort, à des tiers non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les droits sont transmis à des héritiers en ligne directe.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses droits sur les parts à un tiers, doit en informer le gérant, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire.

Si l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les droits sur les parts, visés à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les droits au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des droits. Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation des parts dont la pleine-propriété est acquise et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou l'associé en déconfiture conformément aux stipulations précédentes.

En cas de décès d'un associé, la société a le droit de racheter à tout moment les droits sur les parts recueillis par les héritiers pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Les alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse, y comprise la clause que les héritiers en ligne directe sont agréés automatiquement.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés, sous réserve de l'application des dispositions prévues à l'article 6.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre 3.- Administration de la société

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

Titre 4.- Assemblée Générale

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Titre 5.- Dissolution et liquidation de la société

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre 6.- Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toutes espèces, qui incombent à la société, en raison de sa constitution, sont estimés à environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des associés-gérants est fixé à quatre (4).
- 2.- Madame Piera CANEPA, Madame Rosanna CASONATO, Madame Lia Donatella GOBBI et Monsieur Massimo BERNACCHIA, prénommés, sont nommés associés-gérants, pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des quatre gérants.
- 4.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Piera Canepa, Rosanna Casonato, Massimo Bernacchia, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008, LAC/2008/43868. - Reçu à 0,50%: quatre cents euros (€ 400,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2008142915/9127/142.

(080167591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Marita Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.427.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008141984/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Brasserie de Paris, Société à responsabilité limitée,
(anc. Brasserie Uelzechtdall Sàrl).**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 3, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 87.888.

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Candida ESTEVES DE OLIVEIRA, gérante, née le 4 mars 1954 à Frossos/Braga (Portugal), demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément,

ici représenté par la société anonyme FIDUCAIRE EUROLUX S.A., constituée sous la dénomination de ROOB-FAUST S.A. suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 23 août 1990, publié au Mémorial C, numéro 68 du 14 février 1991 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1357 du 19 septembre 2002 avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrit au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 34.752,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mondorf, le 29 octobre 2008. Cette procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire de la comparante restera annexée à la présente minute pour être formalisée ensemble avec cette dernière.

La mandataire FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. prédite, elle-même est représentée par Monsieur Régis LUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, sur base d'une procuration déposée suivant acte de dépôt n° 21.015 en date du 24 mai 2006 au rang des minutes de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, enregistré à Luxembourg en date du 8 juin 2006.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

1) La comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE UELZECHTDALL S.à r.l.", avec siège social à L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, le 20 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1280 du 4 septembre 2002.

2) La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.888.

3) Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à la comparante.

4) La comparante, associé unique de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE UELZECHTDALL S.à r.l.", représentant l'intégralité du capital social, reconnaissant avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en "BRASSERIE DE PARIS".
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour.

3. Transfert du siège de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE DE PARIS", anciennement "BRASSERIE UELZECHTDALL" de L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville, à L-Mondorf-les-Bains 3, avenue des Bains.

4. Modification de l'article 3, premier alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 3 de l'ordre du jour.

S'est réunie en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se considère dûment convoquée, et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la dénomination de la Société en BRASSERIE DE PARIS.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"La société prend la dénomination de BRASSERIE DE PARIS."

Troisième résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE DE PARIS", anciennement "BRASSERIE UELZECHTDALL S.à r.l." de L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville, à L-5610 Mondorf-les-Bains, 3, avenue des Bains.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 3 (premier alinéa) des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le siège de la Société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

5) Le montant des frais, rémunérations et charges, en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1000,-).

6) La comparante élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Régis Lux, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2008, LAC/2008/44954. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2008143180/9127/74.

(080168250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Luxfinance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.535.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008141967/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

M.D.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.870.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3 A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008141964/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Genavco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.308.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Laurent Jacquemart et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008141987/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Source de Tepelene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 56.362.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOURCE DE TEPELENE S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, Rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.362, constituée suivant acte reçu le 17 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 626 du 3 décembre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto CERASI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicoletta LEONE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 235 (deux cent trente-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 763.948,68,-, en vue de le porter de son montant actuel de EUR 121.367,37,- à EUR 885.316,05,- par la création de 650 nouvelles actions sans désignation de la valeur nominale, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 885.316,05 (huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent seize Euros et cinq cents), représenté par 885 (huit cent quatre-vingt-cinq) actions sans désignation de la valeur nominale."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 763.948,68 (sept cent soixante-trois mille neuf cent quarante-huit Euros et soixante-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 121.367,37 (cent vingt et un mille trois cent soixante-sept Euros trente-sept cents) à EUR 885.316,05 (huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent seize Euros et cinq cents), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 763.948,68 (sept cent soixante-trois mille neuf cent quarante-huit Euros et soixante-huit cents), par l'émission de 650 (six cent cinquante) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 650 (six cent cinquante) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire: la société de droit italien ACIES S.R.L., ayant son siège social à I-40122 Bologna (Italie), 5, Via Cervellati.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la dite société ACIES S.R.L., ici représentée par Monsieur Umberto CERASI, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR EUR 763.948,68 (sept cent soixante-trois mille neuf cent quarante-huit Euros et soixante-huit cents).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société A.A.C.O. S.à R.L., ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

134205

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance à convertir en capital ne correspond pas au moins à 650 actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, pair comptable EUR 516,46 de SOURCE DE TEPELENE S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital SOURCE DE TEPELENE S.A. de EUR 763.948,68 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 885.316,05 (huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent seize Euros et cinq cents), représenté par 885 (huit cent quatre-vingt-cinq) actions sans désignation de la valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: U. CERASI, N. LEONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39313. - Reçu trois mille huit cent dix-neuf euros soixante-quatorze cents (3.819,74 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2008142626/211/81.

(080167955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

TMGE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.173.

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TMGE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.173, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 229 du 22 février 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 747 (sept cent quarante-sept) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 373.500,- pour l'amener de son montant actuel de EUR 747.000,- à EUR 373.500,-, par remboursement aux actionnaires.

2. Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 373.500,- (trois cent soixante-treize mille cinq cents Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 747.000,- (sept cent quarante-sept mille Euros) à EUR 373.500,- (trois cent soixante-treize mille cinq cents Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 373.500,- (trois cent soixante-treize mille cinq cents Euros), représenté par 747 (sept cent quarante-sept) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39302. - Reçu douze euros (12, - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2008142627/211/56.

(080167958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Compostilla Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.203.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "COMPOSTILLA S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, trade register Luxembourg section B number 116.203, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated on 11th, April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1334 of July 11th, 2006.

The meeting is presided by Mr Vicente Martin Martin, Risk Manager, professionally residing in Spain.

The chairman appoints as secretary Mr Brian Collins, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Victoria Galloro, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the 1,000 (one thousand) shares with a par value of 3,000 EUR (three thousand Euros) representing the whole share capital of the company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

134207

Agenda:

1- Increase of the share capital by an amount of six million Euros (€ 6,000,000.-) so as to raise it from its present amount of three million Euros (€ 3,000,000.-) to nine million Euros (€ 9,000,000.-) by an issue of two thousand (2,000) new shares.

2.- Subscription and payment.

3.- Amendment of Article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

4- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of six million Euros (6,000,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of three million Euros (3,000,000.- USD) to nine million Euros (9,000,000.- EUR), by the issue of two thousand (2,000) new shares with a par value three thousand Euros (3,000.- EUR) each having the same rights and advantages as the presently issued shares.

Intervention - Subscription - Payment

The increase of capital has been fully paid up by payment in cash by the shareholders prorata the shares they own, so that from now the company has at its free and entire disposal the amount of six million Euros (6,000,000.- EUR), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article five of the by-laws in order to read as follows:

"The subscribed capital of the company is fixed at nine million Euros (9,000,000.- EUR) divided into three thousand (3,000) shares with a par value of three thousand Euros (3,000.- EUR) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPOSTILLA RE S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.203, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1334 du 11 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vicente Martin Martin, Risk Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brian Collins, employé privé, professionnellement domicilié à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Victoria Galloro, employée privée, professionnellement domiciliée au Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois mille Euros (3.000) chacune représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

134208

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de six millions d'Euros (6.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) à neuf millions d'Euros (9.000.000,- EUR) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles actions.

2. Souscription et payment.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions d'Euros (6.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) à neuf millions (9.000.000,- EUR), par l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois mille Euros (3.000,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

L'augmentation de capital a été libérée intégralement en numéraire par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de six millions d'Euros (6.000.000,- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à neuf millions d'Euros (9.000.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de trois mille Euros (3.000,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. MARTIN, B. COLLINS, V. GALLORO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 31 octobre 2008. Relation LAC/2008/44205. - Reçu trente mille euros (30.000,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008142631/211/109.

(080167988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Milden Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.821.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 14^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 10 janvier 2008 que:

les opérations de liquidation de la société anonyme MILDEN CORPORATION SA sans siège social connu, ont été déclarées closes pour absence d'actifs.

Pour la société en liquidation

Freddy Brausch

Le liquidateur

Référence de publication: 2008141855/259/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.